France : Certaines crèmes solaires destinées aux enfants contiendraient des «substances préoccupantes»

Abderrahim DERRAJI - 2020-07-03 18:13:14 - Vu sur pharmacie.ma

L'Association Wecf France et Agir pour l'environnement ont demandé, jeudi dernier, la saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES - France) afin d'évaluer le rapport bénéfice/risque de certains ingrédients contenus dans les crèmes solaires pour enfants que les deux associations ont qualifiées de «substances préoccupantes». Les deux associations demandent «l'interdiction dans les produits pour enfants des ingrédients classés extrêmement préoccupants, dont des perturbateurs endocriniens et des nanoparticules : 4MBC, homosalate, octocrylène, cyclypentasiloxane, cyclohexasiloxane, dioxyde de titane nanoparticulaire, phénoxyethanol notamment». Elles demandent également l'interdiction des substances parfumantes établies comme allergènes par contact chez l'humain qui, d'après ces associations, ne devraient plus être autorisées dans les produits pour enfants. Wecf France et Agir pour l'environnement réclament également «une enquête de la DGCCRF (répression des fraudes, ndlr) et de l'ANSM (Agence nationale du médicament et des produits de santé) portant sur le respect des obligations d'étiquetage des ingrédients nanoparticulaires dans les cosmétiques. Les deux associations demandent des «sanctions dissuasives en cas de violation de la réglementation». Sur les 71 produits solaires pour enfants analysés, les associations ont indiqué y avoir retrouvé 29 substances préoccupantes à des degrés divers. Suite aux déclarations des deux associations, la Fédération des entreprises de beauté (Febea) a déclaré que tous les ingrédients utilisés dans les produits de protection solaire respectent la réglementation cosmétique européenne en vigueur. Elle s'est également montrée prête à retirer de l'ensemble des produits cosmétiques certains ingrédients cités par l'étude et qui sont actuellement en cours de réévaluation. La Febea a également indiqué : «Lorsque des nanoparticules sont ajoutées dans le produit, le fabricant doit en faire mention sur l'emballage uniquement dans certains cas bien précis». Pour la Febea, «Il n'existe donc pas, comme le prétend l'étude, de fabricants qui ne respectent pas la loi».